

MAIRIE DE NARBONNE

ACTES D'ETAT CIVIL



C'est quoi ?

Acte authentique permettant pour l'essentiel de justifier :

- qu'on est en vie
- son identité
- sa filiation (père, mère)
- sa nationalité
- sa situation matrimoniale

Qui peut l'obtenir ?

COPIES INTÉGRALES - 75 ANS <i>Naissances, mariages</i>	QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE : - personne majeure concernée par l'acte - son représentant légal - son époux - son partenaire pacsé - ascendants ou descendants - certains professionnels (avocats, notaires...)
EXTRAITS AVEC FILIATIONS - 75 ANS <i>S'adresser uniquement au service Etat civil</i>	QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE : - mêmes personnes que pour les copies intégrales de - 75 ans.
ACTES DE + 75 ANS ACTES DE DÉCÈS <i>Actes de naissance avec mention de décès de plus de 25 ans</i>	QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE : - Tous requérants ATTENTION : les actes de naissances avant 1909, de mariages et décès avant 1944 pourront seulement être délivrés par le service des Archives municipales.
EXTRAITS SANS FILIATIONS <i>S'adresser uniquement au service Etat civil</i>	

ACTES D'ETAT CIVIL



Où et comment l'obtenir ?

- Par internet : www.narbonne.fr
- Par courrier en indiquant vos noms, prénoms, date de naissance, et noms, prénoms de vos parents et en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

En se rendant munis d'une pièce d'identité sur les sites suivants :

► Pour les actes de naissances à partir de 1909, les actes de mariages à partir de 1953 et les actes de décès à partir de 1993 :

- **Hôtel de Ville, espaces formalités** (cour d'Honneur) :
04.68.90.30.30 - du lundi au vendredi de 8h à 17h
- **Hôtel de Ville**, service Etat civil : 04.68.90.30.36
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
- **la Maison des services**, 1 rue de la Naiade (quartier Saint-Jean Saint-Pierre) : 04.68.90.31.31 - du lundi au vendredi de 8h à 17h
- **la mairie annexe de Baliste**, rue d'Aoste (quartier Razimbaud) :
04.68.32.58.63 - du lundi au vendredi de 8h à 17h
- **la mairie annexe de Narbonne-Plage** (avenue du théâtre) :
04.68.49.82.03 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h
- **Maison de Proximité**, 55 Bld de Réveillon : 04.68.90.31.51
mercredi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h

► Pour les actes de mariages et de décès à partir de 1944 :

- uniquement au service Etat Civil

Combien ça coûte et le délai ?

Il s'agit d'un acte gratuit et remis immédiatement.

